

COMMUNE DE FARGES

Procès-Verbal n°10 du conseil municipal
Séance du 24 juin 2014 à 9h45

Présents : GRAZIOTTI Monique – CAILLET Catherine – ARMAND Simone - REY Michel

Absents : PLISSONNIER Noël – DAVIT Catherine – AMADIEU Dimitri - BESTMANN Patrick – EVRARD Corinne – FILPA Laurent – GALLETI Yveline – LOVENJAK-LEBEUF Sonia – MARTIN Arnaud – ORIA Gaël - WAPOU Joseph

La séance est ouverte à 9h45.

1. Secrétaire de séance :

- Mme Catherine CAILLET est désignée secrétaire de séance
- Procès-verbal du 20/06/2014 : approuvé à l'unanimité.

2. Elections sénatoriales :

Suite à la mise en place du bureau électoral, Madame le Maire présente les listes des délégués titulaires et suppléants à élire dans le cadre des élections sénatoriales.

Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués titulaires :

Nombre de votants	:	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	4
Majorité absolue	:	3

GRAZIOTTI Monique	:	3
CAILLET Catherine	:	3
PLISSONNIER Noël	:	3

Sont élus délégués titulaires.

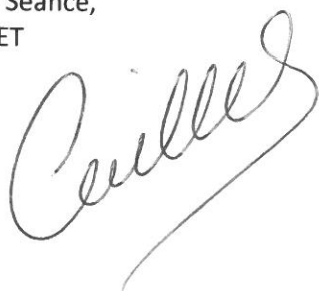
Résultat du premier tour de scrutin de l'élection des délégués suppléants

Nombre de votants	:	4
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	4

DAVIT Catherine	:	3
LOVENJAK-LEBEUF Sonia	:	3
AMADIEU Dimitri	:	3

Séance levée à 10h 05

Le Secrétaire de Séance,
Catherine CAILLET



COMMUNE DE FARGES
Procès-Verbal n°9 du conseil municipal
Séance du 23 juin 2014 à 20h04

Présents : GRAZIOTTI Monique – CAILLET Catherine – PLISSONNIER Noël – DAVIT Catherine – BESTMANN Patrick – EVRARD Corinne – FILPA Laurent – GALLETTI Yveline – LOVENJAK-LEBEUF Sonia – REY Michel – WAPOU Joseph

Excusé : Dimitri AMADIEU (pouvoir à M. Gaël ORIA)

La séance est ouverte à 20H04.

1. Secrétaire de séance :

- M. Joseph WAPOU est désigné secrétaire de séance
- Procès-verbal du 16/6/2014 : Mme le maire fait remarquer que le point urbanisme, liste des permis accordé, n'apparaît pas sur le compte rendu.

Approuvé à l'unanimité.

2. Délibérations :

- **Plan Local d'Urbanisme** : Mme le maire informe que le PLU de Farges, commencé en 2010 par l'ancienne municipalité, a fait l'objet d'un envoi à la Communauté de Communes du Pays de Gex début avril. En effet, selon la nouvelle compétence de la CCPG, le vote de ce PLU devait être fait par leur exécutif. Hors avec l'application de la loi ALLUR, promulguée le 26 mars 2014, les communes ayant engagé une procédure de modification de leur document d'urbanisme devait l'approuver. Après une réunion d'information le 2 juin, le conseil municipal a conforté le document travaillé précédemment. Il est noté qu'à ce stade de la procédure, seules les observations faites pendant l'enquête publique peuvent être revues.

Le PLU de Farges est accepté par 14 voix pour, 1 Abstention (Arnaud Martin).

- **Plan de financement complémentaire des travaux de mise ne souterrain des Jardins d'Asserans** : Mme le Maire rappelle que le Syndicat d'Electricité du Département de l'Ain est en train d'enfourer les réseaux Télécom et d'électricité dans la rue du 19.8.1944. Lors d'une réunion de chantier M. Plissonnier a suggéré que l'on continue ces travaux jusqu'à l'emprise du coffret rue du 10.8.1944 pour l'électricité et jusqu'à l'embranchement rue du Jourdy pour les réseaux télécom. Pour la partie électricité, la prise en charge du cout supplémentaire est totale et pour les réseaux Télécom, il est de 22 400.00 € Madame le Maire rappelle que 20 000€ sont inscrits au Budget et qu'une décision modificative viendra compléter cette opération en septembre. Accepté à l'unanimité.

- **Plan de financement du déplacement du lampadaire au rond-point de l'école** : Mme le Maire rappelle que l'aménagement du rond-point devant la porte du cimetière est en cours de consultation. Le Syndicat d'Electricité du Département de l'Ain a transmis le plan de financement du déplacement du lampadaire qui se chiffre à 2 570.00€ de participation pour la commune. Accepté par 14 voix pour et une abstention (Laurent FILPA).

- Création d'un emploi d'agent technique à temps partiel : cette délibération est retirée.

Mme le Maire donne ensuite la parole aux public, venu pour l'approbation du PLU. Il est a souligné que leur requête concerne les points discutés précédemment. Il est rappelé que le conseil actuel a été dans l'obligation de ne pas rectifier le tracé du PLU mais uniquement de reprendre les observations faites lors de l'enquête publique.

Séance levée à 20H35

Le Secrétaire de Séance,
Joseph WAPOU

